




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17129-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.1169**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ORGANISATION DES CLASSES ROUSSES DANS LES ECOLES - DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL - ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 07/11/11

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Politique Publique :** ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS  
SCOLARISES

**OBJET :** ORGANISATION DES CLASSES ROUSSES DANS LES ECOLES - DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL - ANNEE SCOLAIRE 2011/2012 - Décision  
du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif d'aide au départ mis en place par la Région dans le but de favoriser le départ des jeunes dans des classes de découverte, le Conseil Régional a décidé d'apporter une aide financière à l'organisation des "classes rousses" qui répondent à un certain nombre de critères.

Ces critères sont les suivants :

- - projet du séjour dans l'un des six départements de la région ;
- enfants de grandes sections maternelles et l'ensemble des niveaux du primaire,
- séjour entre la rentrée de septembre et le début des vacances de Noël
- - Durée du séjour :
  - GS maternelle, CP, CE1 et CE2 : 5 jours minimum
  - CM1 et CM2 10 jours minimum (possibilité d'instruction des séjours entre 5 et 9 jours)

Cette aide financière de la Région ne peut être apportée qu'en complément d'une participation financière de la Commune et ne peut lui être supérieure. Son montant est calculée par le Conseil Régional après étude des dossiers.

Pour l'année 2011/2012, il convient donc d'autoriser Madame le Maire à solliciter cette aide financière pour les séjours des écoles qui rentrent dans le cadre de ce dispositif.

En conséquence je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- - **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional, pour les écoles de la Ville qui rentrent dans le cadre du dispositif “ classes rousses ” énoncé ci-dessus ;
- **DIRE** que ces subventions seront reversées sur le compte des coopératives scolaires des écoles concernées
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces sommes.

**2011.1169 - ORGANISATION DES CLASSES ROUSSES DANS LES ECOLES - DEMANDE  
DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL - ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**